

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

SOUS-DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION
GROUPEMENT GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE GESTION DES PERSONNELS PERMANENTS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 24 JUIN 2024

P.V. n° 134
Dossier n° 15

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1424-29,

VU la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 35,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif aux taux de promotion au titre de l'année 2024,

VU l'avis favorable du Comité social territorial en date du 24 juin 2024,

VU les avis émis,

Décide

➤ D'approuver les taux de promotion suivants :

Filière sapeurs-pompiers

Cadre d'emploi des sapeurs et caporaux

Caporal : 100 %

Caporal-chef : 78 %

Cadre d'emploi des lieutenants

Lieutenant 1^{ère} Classe : 25 %

Cadre d'emploi des capitaines, commandant et lieutenant-colonel

Commandant : 42 %

Filière administrative

Cadre d'emploi des adjoints administratifs

Adjoint administratif principal 2^{ème} Classe : 50 %

Adjoint administratif principal 1^{ère} Classe : 73 %

Cadre d'emploi des rédacteurs

Rédacteur principal 2^{ème} Classe : 13 %

Rédacteur principal 1^{ère} Classe : 14 %

Filière technique

Cadre d'emploi des adjoints techniques

Adjoint technique principal 2^{ème} Classe : 40 %

Adjoint technique principal 1^{ère} Classe : 31 %

Cadre d'emploi des agents de maîtrise

Agent de maîtrise principal : 43 %

Cadre d'emploi des techniciens

Technicien principal 1^{ère} Classe : 44 %

Cadre d'emploi des ingénieurs

Ingénieurs principaux : 75%

La Présidente du Conseil d'administration



Isoline GARREAU